

comités du genre de ceux dont le ministre de la Justice a parlé, soit un comité d'urbanisme et un comité des chemins de fer. Ces deux comités ne sont pas encore constitués, mais la Commission du district fédéral a adopté un règlement, confirmé il y a quelque temps par un décret du conseil, prévoyant la création d'un comité d'urbanisme composé d'architectes canadiens représentant les deux villes que sépare la rivière et mêmes les municipalités avoisinantes. Ce comité d'urbanisme existe, mais il n'a pas encore siégé, parce que M. Greber en est le conseiller. Nous espérons que, à son retour au Canada, les membres de ce comité seront nommés et qu'ils étudieront avec M. Greber et les autorités locales les derniers détails du plan.

M. BRACKEN: Je me contenterai de dire, pour faire suite aux remarques du ministre, combien il est regrettable que, à l'occasion de l'étude d'une mesure de cette importance, on ne nous ait pas communiqué le dernier rapport ou les plus récentes recommandations de M. Greber. A ce propos, puis-je demander au ministre qui dirige l'examen de ce projet de loi ou au ministre des Travaux publics si c'est la Commission du district fédéral qui s'est chargée de l'aménagement de la place de la Confédération?

L'hon. M. FOURNIER: Je sais gré à l'honorable député d'avoir soulevé cette question. Ceux qui habitaient Ottawa il y a une dizaine d'années se rappellent l'état de choses qui existait alors à la jonction des rues Sparks et Rideau. Il y avait là l'ancien hôtel Russell, l'ancien bureau de poste et divers autres édifices. A cette époque, la population d'Ottawa était de 125,000 ou 130,000 âmes, mais depuis quelques années, elle s'est accrue de près de 40,000 âmes. La circulation est aujourd'hui à peu près de dix fois plus intense qu'elle l'était alors. Je ne dis pas que le plan soit parfait, mais si cette place n'avait pas été aménagée, la circulation actuelle y serait impossible. Ceux qui habitaient Ottawa à cette époque et qui se rappellent la situation qui existait alors me donneront raison, j'en suis sûr. L'honorable député de Carleton connaît très bien la ville et il se rappelle sans doute l'état de choses qui existait à la jonction des rues Sparks et Rideau il y a une dizaine d'années. Il conviendra, sans doute que, sans cet aménagement, la circulation serait extrêmement difficile à cet endroit.

M. BOUCHER: Cet endroit aurait alors pu être appelé comme il l'est aujourd'hui, un véritable coin d'enfer.

L'hon. M. FOURNIER: Toutefois, la circulation y est possible mais elle eût été autrement si cet endroit était demeuré dans le même état.

M. BRACKEN: Je ne demandais pas au ministre de justifier le plan; je voulais savoir qui en avait pris l'initiative, mais il ne m'a pas répondu.

L'hon. M. FOURNIER: C'est le Gouvernement qui a pris cette initiative. Les services de M. Greber ont été retenus à l'époque où l'on se demandait où il faudrait placer le monument commémoratif des morts de la dernière guerre mondiale. Ce monument a été conçu par des artistes canadiens.

M. BOUCHER: Les frères March.

L'hon. M. FOURNIER: Je parle de mémoire et je puis me tromper, mais je crois que les plans de cette place ont été préparés par M. Greber. Je sais qu'on a retenu ses services lorsqu'il s'est agi de choisir l'emplacement du nouveau bureau de poste. Toutefois, c'est le gouvernement de l'époque qui s'est chargé de ces travaux. Il se peut qu'on ait commis des erreurs, et qu'il eût été sage d'exproprier plus de propriétés; peut-être aussi eût-il mieux valu aménager le boulevard rue Metcalfe plutôt que rue Elgin; c'est affaire d'opinion.

M. BRACKEN: Le ministre dit que le Gouvernement s'est chargé du plan et que la Commission du district fédéral n'est pas responsable.

L'hon. M. FOURNIER: Je crois que tous ont participé à la préparation de ce plan.

M. BOUCHER: Le ministre reconnaîtra sans doute que la Commission du district fédéral n'a eu aucune responsabilité à cet égard.

L'hon. M. FOURNIER: Je n'ai pas dit que la responsabilité retombait sur elle.

M. BRACKEN: Je sais gré au ministre de nous avoir fourni ces précisions, car nous pourrions nous en remettre avec plus de confiance à la Commission du district fédéral, sachant que cette monstruosité ne lui est pas attribuable. Le ministre a parlé de la composition de cette Commission et il s'est dit prêt à accepter un amendement pourvoyant à la représentation de chaque province. J'avais l'intention de proposer un tel amendement lors de l'étude de l'article pertinent. Je ne vois pas la nécessité d'augmenter de 15 à 19 le nombre des membres. En ce qui concerne l'embellissement de la capitale nationale, toutes les provinces devraient être représentées au sein de la Commission, mais cela ne veut pas dire qu'il y a lieu d'augmenter le nombre des membres. Il me semble que les neuf provinces pourraient être représentées, si la Commission comptait quinze membres.

M. BURTON: Je remercie le ministre de l'exposé précis qu'il nous a fait cet avant-midi, et mon seul regret est qu'il n'ait pas